

MOTION INSERTION ET PROBATION

L'UFAP UNSa Justice réaffirme son attachement aux missions dévolues à l'administration pénitentiaire que sont la garde et la réinsertion des personnes sous-main de justice.

Pour garantir leur réalisation dans les meilleures conditions, elle réclame avant toute chose la création d'une Direction autonome de l'Insertion et de la Probation au sein du ministère de la Justice. Elle dénonce également la privatisation des missions dévolues au Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), leur délégation à tout opérateur privé ainsi que la contractualisation des métiers en SPIP.

Outre les revendications générales valables pour l'ensemble des corps et des questions pénitentiaires, **L'UFAP UNSa Justice** porte également des revendications spécifiques pour l'ensemble des personnels exerçant en SPIP.

Politique pénitentiaire

L'UFAP UNSa Justice exige que les missions dévolues aux SPIP et à leurs personnels soient consacrées comme faisant partie du domaine régalien de l'État.

L'UFAP UNSa Justice condamne le non-respect des Règles Européennes de Probation (REP), en particulier la REP n°19, disposant que « *Les effectifs des services de probation doivent être suffisants pour qu'ils puissent assurer pleinement leurs missions [...] Si la demande est excessive, il est de la responsabilité de la direction de chercher des solutions et d'indiquer au personnel les tâches prioritaires.* »

L'UFAP UNSa Justice demande des moyens adaptés en matière de politique de réinsertion dans l'accompagnement et la prise en charge de notre public.

L'UFAP UNSa Justice demande la mise à niveau des moyens des services publics et la résorption des difficultés du public Justice à accéder au droit commun dans une perspective de prévention de la récidive.

L'UFAP UNSa Justice reconnaît autant les apports de la méthodologie du travail social et du partenariat que les apports de la criminologie dans la pratique quotidienne de nos métiers.

Conditions de travail

L'UFAP UNSa Justice demande l'organisation d'un audit général du parc immobilier des SPIP tant sur le plan de l'hygiène et de la sécurité que des conditions de travail et d'accueil du public. Tout dysfonctionnement ou inadaptation des services au regard de ces critères doit faire l'objet de travaux et aménagements adéquats.

En milieu fermé, toutes les dispositions doivent être prises pour assurer l'espace nécessaire et de bonnes conditions de travail aux personnels des SPIP.

En milieu ouvert, **L'UFAP UNSa Justice** réclame la mise en œuvre d'un vaste programme immobilier en propre, pour des services d'insertion et de probation sûrs, modernes et rénovés.

L'UFAP UNSa Justice exige, pour la sécurisation, l'installation de portique, de bagage X et la création d'emplois dédiés.

Toute intervention à l'extérieur du service doit être réalisée par un minimum de deux personnels. Ils doivent être dotés d'outils d'alerte et de géolocalisation discrets et opérationnels, reliés en direct avec les forces de sécurité intérieure, y compris pour les permanences délocalisées.

L'UFAP UNSa Justice exige l'affectation de personnels techniques dont un technicien en informatique pour la maintenance de l'ensemble des SPIP ainsi qu'une formation adaptée pour ces personnels.

L'UFAP UNSa Justice réclame la signature d'un protocole national avec le ministère de l'Intérieur sur le concours des Forces de Sécurité Intérieure à la sécurisation des SPIP et de leurs personnels.

L'UFAP UNSa Justice rappelle la nécessité de ne pas multiplier les logiciels coûteux et dysfonctionnant qui sont très chronophages pour tous les agents.

L'UFAP UNSa Justice exige le respect de la Loi égalité réelle en Outre-Mer et le retour de la priorité absolue d'affectation des CPIP justifiant de CIMM dans les DROM-COM.

Gestion des personnels et ressources humaines

L'UFAP UNSa Justice réclame la fin des SPIP bi-départementaux.

L'UFAP UNSa Justice est attachée au respect des missions et des compétences de chacun, condition essentielle pour une véritable pluridisciplinarité dans les SPIP. Elle demande notamment la révision de la fiche des postes des agents de surveillance électronique et la suppression du transfert à ces derniers de la gestion des modifications horaires et des alarmes de violation.

L'UFAP UNSa Justice exige l'établissement de véritables organigrammes de référence en SPIP. Les effectifs de référence doivent notamment prévoir un ratio de 40 mesures par CPIP et un ratio de 40 mesures DDSE par ASE.

Concernant les PCSE, il est nécessaire de réévaluer les effectifs en corrélation avec le nombre et la nature des mesures de placement.

Ces organigrammes de référence doivent prévoir également une clause de revoyure annuelle basée sur la population pénale de l'année N-1. Un plan de recrutement permettant un véritable renforcement des ressources humaines dans les SPIP s'impose.

La formation et notamment les stages de mise en pratiques des CPIP revêtent un enjeu majeur de la profession et doivent être réalisés par des professionnels formés, disponibles et rémunérés. **L'UFAP UNSa Justice** revendique une véritable professionnalisation de la fonction des tuteurs de stages. Ainsi, le tutorat doit être réalisé par un personnel affecté sur un emploi dédié issu d'une sélection et accompagné de la formation idoine.

L'UFAP UNSa Justice demande la mise en œuvre d'une formation obligatoire d'adaptation au poste pour l'ensemble des personnels, titulaire et non-titulaire, n'ayant jamais exercé en SPIP ou n'ayant pas bénéficié de la formation initiale adéquate.

L'UFAP UNSa Justice revendique l'harmonisation nationale de toutes les dispositions encadrant les astreintes.

Statut, traitement et indemnités

L'UFAP UNSa Justice rappelle que la Prime de Sujétions Spéciales (PSS) ne constitue pas qu'une prime de risques professionnels mais également une compensation des sujétions spéciales imposées par le statut spécial pénitentiaire. Pour cette raison, elle réclame l'alignement du taux d'ISS pour tous les personnels exerçant en SPIP sur celui des personnels de surveillance.

L'UFAP UNSa Justice demande le versement de la Prime de Sujétions Spéciales pour les personnels de corps communs (ASS et PSY).

L'UFAP UNSa Justice demande le versement de la prime de surpopulation pour les personnels des SPIP qui exercent en milieux ouvert et/ou fermé.

L'UFAP UNSa Justice demande la création d'une prime de fidélisation pour l'ensemble des personnels d'insertion et probation exerçant dans certaines régions ou services en tension.

Puisqu'ils exercent des missions socio-éducatives, **L'UFAP UNSa Justice** exige que l'ensemble des personnels exerçant en SPIP bénéficient du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) du 18 février 2022 ainsi que de toutes ses revalorisations à venir.

Les surveillants pénitentiaires exerçant dans les Pôles de Surveillance Électronique en SPIP doivent bénéficier de la prime de draperie civile.

L'UFAP UNSa Justice demande la création d'un corps propre aux coordinateurs d'activités culturels.

L'UFAP UNSa Justice exige la généralisation des postes de psychologues et de binômes de soutien (psychologue et éducateur spécialisé) dans tous les SPIP.